

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 13
Votants 51
Absents : 4

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Date de convocation : 01/02/2018

Objet : Zone d'Activités économiques LES TUILIERIES : demande de subvention au titre du PASS TERRITOIRES 2018

Le Président rappelle la compétence de la communauté de communes en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire », ainsi que le projet de création et d'aménagement d'un parc d'activités et de services sur le secteur des Tuileries à Aubenas. La délibération n°05122017-01 relative à la définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAE des Tuileries à Aubenas a précisé les acquisitions foncières déjà réalisées par la commune d'Aubenas qui se trouvent transférées à la communauté de communes.

Aujourd'hui, la communauté de communes souhaite poursuivre ce projet d'aménagement, notamment dans l'optique de pouvoir accueillir le futur centre d'incendie et de secours porté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche mais également pour voir se constituer un pôle d'activités tertiaires à l'entrée sud de l'agglomération.

Pour ce faire, il est nécessaire d'engager les premières études préalables qui permettront entre autre de définir le programme des travaux, de solliciter les financeurs qui pourraient venir soutenir ce projet et continuer les acquisitions foncières pour maîtriser l'emprise concernée.

A ce jour, sur les 74 542m² d'emprise totale du projet d'aménagement, 19 740m² sont déjà propriété de le CCBA, il reste donc 54 802m² à acquérir.

Le plan de financement prévisionnel hors travaux d'aménagement s'établit de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes préalables d'aménagement d'ensemble	70 000€	CD07 Pass territoires au taux de 30 %	300 000 €
Acquisitions foncières	1 096 000€	Autofinancement	866 000€
TOTAL	1 166 000€	TOTAL	1 166 000€

Le calendrier prévisionnel pour cette opération est le suivant :

2018 :

- Etudes préalables :
- Programmation d'ensemble (levée de topo, AVP, Programme, DCE) : 3^{ème} trimestre
- Étude environnementale : 4^{ème} trimestre
- Archéologie préventive : 4^{ème} trimestre
- Acquisitions foncières

2019 :

- Acquisitions foncières (suite)
- Permis d'aménager : 2^{ème} trimestre
- Travaux : 3^{ème} trimestre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (moins 1 abstention - M. CHAZE):

- Approuve le plan de financement de l'opération,
- Précise que cette opération fera l'objet d'une prévision de crédits au budget 2018,
- Sollicite du Département de l'Ardèche une subvention au titre du Pass territoires 2018 d'un montant de 300 000€ correspondant à un taux de 30% d'une dépense subventionnable de 1 000 000€ HT,
- Sollicite l'engagement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
signature électronique
L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

en date du 16 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 FEV. 2018

Le Président,
Louis BUFFET

